



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que

la société Schmaddskraiz S.A. a introduit une demande relative à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «Schmaddskraiz » à Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/24/0513-R26.2 du 25 juin 2026 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 01 juillet au 16 juillet 2026 inclus.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Kehlen, le 01 juillet 2026
Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre,
Eischen Félix



Le Secrétaire,
Haas Marco

17/07/2026